

CONSEIL MUNICIPAL DU 5/03/2018

L'an deux mille dix huit le cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX

Date de convocation : 26/02/2018

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, SAURA Michel, GARD Daniel, BERGEON Gilles, DUPIELLET Françoise, COVIAUX Christian, Pierre MAGNOL, Marc DUPERRIN, Michèle ROUSSEAU, Michaël FUSEAU, Severine HERR DUCOURNAU Nadine, SANCHEZ Martine, COUPAUD Catherine, LE TALLEC Carine

ABSENTS EXCUSES : Mme FAUCHE qui donne pouvoir à M. SAURA
Mme TRILLES qui donne pouvoir à MME HERR

SECRETAIRE : Cathy Coupaud

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 5/02/2018. M SAURA souhaiterait une autre formulation sur le droit de préemption de la commune lors des ventes. « Refus » n'est pas très explicite.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite à la vente ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 2/03/2018- Me BAUDERE – Ventre PRIETO Benjamin – ZN 82 -83 – Impasse des Communeaux- 1616 m2 – 170 000 €

- ECOLE

Ecole maternelle

Suite au passage de la commission de sécurité, il a été constaté une exploitation des locaux de sieste incompatible avec une évacuation immédiate et sécurisée des enfants. Une réorganisation de l'école est préconisée et quelques travaux nécessaires.

- La classe de la PS va être réaménagée ainsi tous les enfants de PS dormiront dans cette classe. (Les fenêtres en hauteur seront obstruées, l'armoire sera enlevée du dortoir, et celui-ci réorganisé..) Les moyens ne feront plus de sieste mais un temps calme sera assuré.

Au vu du nombre supérieur à 100 personnes en maternelle, il est demandé un dépôt de dossier de reclassement de l'établissement. Le cabinet SODIBA a été sollicité.

Mais les effectifs des années prochaines étant en baisse, une dérogation sera demandée en attendant les prochaines rentrées.

2018/32 -TARIFS :

Après délibération et à l'unanimité des présents les tarifs ci-dessous sont votés pour la rentrée 2018-2019

CANTINE :

Repas : 2.65 € pour la Maternelle au lieu de 2.60 €

Pour le Primaire 2.90 € au lieu de 2.80 €

GARDERIE

2 € 20 par demi-journée au lieu de 2 €

3 € 30 la journée au lieu de 3 €

RAMASSAGE SCOLAIRE inchangé

45 € par trimestre 10 € pour le 3^{ème} enfant

MEDIATHEQUE

2018/33 -Appel d'offres mobilier

Le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de lancer un appel d'offres à procédure adaptée pour le mobilier de la médiathèque.

La mise en concurrence sera faite par courrier, affichage en mairie et sur le site.

2018/34 -DEMANDE SUBVENTION MOBILIER

Le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Départemental en vue d'une aide financière pour l'achat du nouveau mobilier destiné à la Médiathèque.

Le conseil municipal approuve ce projet et charge le maire de faire le nécessaire :

COUT HT

SUBVENTION

AUTOFINANCEMENT

2018/35 -DEMANDE SUBVENTION MATERIEL INFORMATIQUE

Le conseil municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour une aide financière pour l'achat du matériel informatique pour la Médiathèque.

Le conseil municipal approuve ce projet et charge le maire de faire le nécessaire :

COUT HT 8 681.25

SUBVENTION 25 % $2\,170.31 \times 1.13 = 2\,452.45$ €

AUTOFINANCEMENT 6 228.85 €

Un courrier sera adressé également à la DRAC pour une aide financière concernant le mobilier, l'informatique, le fonds tous supports et le personnel (pour une extension d'horaires et ouverture le dimanche)

TRAVAUX POPOTE

Suite au passage de la commission de sécurité à la POPOTE, il est demandé à Germain DEROUINEAU de faire un changement de destination de l'établissement de commerce en restaurant.

Les travaux nécessaires seraient à la charge de la commune qui est propriétaire du bâtiment, soit la réfection des toilettes et de l'éclairage. Des devis ont été sollicités

- Entreprise SELLIER HT 1 709.88 € HT
- Entreprise ALBERT HT 1 544.71 € HT
- Entreprise HOUSIERE HT 282.90 € HT

Après délibération, le conseil municipal accepte ces travaux et charge le Maire de faire le nécessaire.

2018/36 -PERSONNEL COMMUNAL

M. DECIS

Suite au rapport de la commission de réforme indiquant une inaptitude définitive et totale aux fonctions de M. DECIS, celui-ci a fait une demande de reclassement.

La municipalité accepte cette demande, mais n'ayant pas de poste sédentaire sans travail manuel à lui proposer, elle saisira les communes alentours et fera ensuite une demande de retraite pour invalidité.

POUR : 19

2018/37 -AVANCEMENT DE GRADE

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable à l'avancement de grade de Nathalie GANDAIS et le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte cet avancement.

Le maire rappelle au conseil les possibilités d'avancement du personnel communal,

Vu l'avis favorable de la commission administrative du 28 février 2018,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide :

- d'adopter le ratio suivant

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO	NOM
Adjoint Technique	Adjoint T. P. 2ème Classe	100 %	GANDAIS Nathalie

- d'annuler le poste d'origine et de créer le poste ci-dessus au 1/04/2018 pour Mme GANDAIS Nathalie
- Le conseil municipal charge le maire de prendre l'arrêté correspondant.

2018/38 -TFCE

PERCEPTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE PAR LE SYNDICAT EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE DE PUGNAC

- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 1928, modifié, portant création du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais auquel adhère les communes de :
ANGLADE, BAYON, BERSON, BOURG, BRAUD ET ST LOUIS, CAMPUGNAN, CARS, CARTELEGUE, COMPS, DONNEZAC, ETAULIERS, EYRANS, FOURS, GAURIAC, GENERAC, LANSAC, MARCILLAC, MAZION, MOMBRIER, PLASSAC, PLEINE SELVE, PRIGNAC ET MARCAMPES, PUGNAC, REIGNAC, ST ANDRONY, ST AUBIN DE BLAYE, ST CAPRAIS DE BLAYE, ST CIERS DE CANESSE, ST CIERS SUR GIRONDE, ST GENES DE BLAYE, ST GIRONIS D'AIGUEVIVES, ST LAURENT D'ARCE, ST MARTIN LACAUSSADE, ST PALAIS, ST PAUL, ST SEURIN DE BOURG, ST SEURIN DE CURSAC, ST TROJAN, ST VIVIEN DE BLAYE, SAMONAC, SAUGON, TAURIAC, TEUILLAC, VILLENEUVE ;
- **Vu** l'article L.2333-2 du CGCT : « Il est institué, au profit des communes ou, selon le cas, au profit des établissements publics de coopération intercommunale ou des départements qui leur sont substitués au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité visée à l'article L.2224-31, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité, relevant du code NC 2716 de la nomenclature douanière. » ;
- **Vu** l'article L.5212-24 du CGCT : « Lorsqu'il existe un Syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la TCCFE est perçue par le Syndicat en lieu et place des communes dont la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année est inférieure ou égale à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le Syndicat au 31 décembre 2010.
Pour les autres communes, cette taxe peut être perçue par le Syndicat en lieu et place de la commune s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes du Syndicat et de la commune intéressée » ;

Considérant que le cahier des charges de concession de distribution d'électricité du Syndicat avec EDF/GDF services Gironde, approuvé par délibération du 5 octobre 2000, prévoit dans l'article 8 de l'annexe 1 « la taxe sur l'électricité instituée par l'autorité concédante » et dans l'article 19 de l'annexe 1 « le reversement d'une quote-part de cette taxe par le Syndicat à EDF en compensation de la reprise des emprunts contractés par le Syndicat avant la délégation de service public accordée à EDF ;

Considérant la délibération n°5 du Syndicat, en date du 25 septembre 2014, actualisant le coefficient multiplicateur à 8,50 pour application au 1^{er} janvier 2015, selon les modalités prévues à l'article L.2333-4 ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Demande** la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais en lieu et place de la commune de PUGNAC.

2018/39 -FERMAGE

M LAFON par courrier nous informe de sa décision d'arrêter le fermage des vignes communales au vu des difficultés pour traiter le week-end (manque de personnel..)

M le Maire transmet la proposition de M. MAUDOUX de PUGNAC intéressé par ce fermage. Le conseil municipal accepte cette offre et charge le maire de prendre contact avec la SAFER qui devra lui préciser les contraintes d'horaires et de jour avant tout traitement.

M. LE MAIRE est content que ces vignes aient retrouvé un fermier, sinon il aurait fallu faire une demande d'arrachage et transformer cette parcelle en parc... parking...

Gilles BERGEON est tout à fait opposé à un tel projet et indique que le problème aurait été le même avec les vignes alentours qui se retrouveraient avec le même souci lors des traitements.

M BERGEON pense que la crèche n'aurait jamais dû être implantée près des vignes et trouve que les lois ne protègent pas les agriculteurs.

2018/40 -SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil à l'unanimité vote les subventions ci-dessous pour 2018 :

M LANNES intervient en indiquant le rapprochement possible du Club de Foot de PUGNAC avec BERSON.

La commission des finances étudiera ces deux demandes supplémentaires

- **FESTIVAL FLAM'**

- **LIBRE PENSEE GIRONDE**

- **COMMISSION SCOT**

Conformément au règlement intérieur du SCOT du Cubzaguais Nord Gironde

M.FUSEAU Michael propose d'être membre de la commission n° 4 « Equipements et services » et Séverine HERR à la commission n° 2 Aménagement de l'Espace et Environnement.

- **LOTISSEMENT BRIAND**

M LE MAIRE présente le projet de lotissement sur le terrain BRIAND dans le Bourg.

Même si le conseil est contre ce projet de lotissement de 8 lots, il est difficile de s'y opposer.

- **LOTISSEMENT AUGEREAU**

M le Maire soumet au conseil le projet des 10 lots à Augereau.

Le problème des poubelles est soulevé, car le camion du SMICVAL ne peut faire de demi-tour dans le lotissement.

DIVERS

Par lettre les docteurs GODENECHÉ et SUCHOCKI informent la municipalité de leur départ au 31 août 2018 du local professionnel qu'ils occupent.

Le maire saisira le consulat d'Italie pour des futurs candidats

M ROUX rappelle au conseil la visite de Mme HAMMERER le 16 mars prochain à 18 h30. Michael FUSEAU abordera deux problèmes pour les services de proximité :

- La réfection des papiers d'identité enlevée aux communes

- L'obligation d'avoir internet pour carte grise.... Impôts....

PUGNAC VILLAGE INTERNET

Pierre MAGNOL informe le conseil que PUGNAC a obtenu le 8 février dernier le label VILLAGE INTERNET avec @@@@ pour toutes les actions en direction des associations, entrepreneurs et concitoyens. Michaël FUSEAU précise l'avantage des @@@@ par rapport aux @@@

CONCERT BULLE D'AIR

Severine HERR indique que le concert a remporté un succès avec 300 participants. Elle remercie la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes

CONCERT POIL O' FEST

M COVIAUX signale également le succès et le bon déroulement du concert qui sera renouvelé en mars prochain.

MME ROUSSEAU rappelle que le prochain rendez-vous de SYNERGIE à la POPOTE aura pour thème LE PRINTEMPS DES POETES

M GARD souhaite que la municipalité demande aux constructeurs de respecter les bas-côtés des chemins lors des travaux et précise qu'ils seront responsables des dégradations

Par ailleurs M GARD demande si le bureau du Comité des Fêtes a été renouvelé. M ROUX rend compte des nouveaux membres et indique qu'une soirée paella est prévue en juin prochain.

Carine LE TALLEC déplore le mauvais état du CD de ST URBAIN à ST VIVIEN. M LANNES précise que des travaux sont prévus sur cette départementale en mai prochain. Par ailleurs, elle tient à faire une mise au point et donne lecture d'un message de l'ancien Comité des Fêtes, déplorant l'attitude des Pugnacais.

« C'est pour des raisons personnelles et /ou professionnelles que les bénévoles de l'ancien comité des fêtes ont dû arrêter le bénévolat. Certains reviendront peut-être quand leur vie leur permettra.

Après bien des années certains ont ressenti de la lassitude et d'autres ont des regrets d'arrêter. En aucun cas nous n'avons quoi que ce soit à reprocher à M. LE MAIRE comme il nous est fait écho lorsque nous rencontrons des gens de PUGNAC et en aucun cas il n'y a eu des enguelades. Nous avons pris beaucoup de réflexions négatives et de reproches lors de notre arrêt. Ce qui est déplorable. Nous savons maintenant que tant que nous rendons service nous sommes appréciés mais quand la vie fait que nous n'en pouvons plus, les gens sont méchants.

Nous souhaitons beaucoup de courage à la nouvelle équipe dans laquelle nous croyons et qu'elle sache que nous serons toujours là pour les aider ou répondre à leurs questions. »

Le conseil regrette cette situation et remercie tous les membres de l'ancien Comité des Fêtes pour toutes les actions menées avec brio et leur disponibilité.

Françoise DUPIELLET rend compte des conseils d'école et du retour favorable de la semaine à 4 jours.

La commission culture souhaite à nouveau une soirée cinéma qui sera étoffée par un marché gourmand en partenariat avec le Comité des Fêtes. La date et le film restent à définir.

Elle rappelle que le bulletin de mars doit être préparé.

Marc DUPERRIN souhaite qu'un cendrier soit installé à l'entrée de l'école élémentaire, pour éviter les boîtes de conserve sur la fenêtre. Un rappel sera fait aux responsables, locataires ou enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

